

Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels

RNCP14853 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	210
Formacode(s)	21011
Code(s) ROME	A1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 13 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE GESTION DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE DE CAMBRAI	78354364800027	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DE CREZANCY FONDATION GUYNEMER	39054915200010	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA HAUTE CORREZE	19190087700017	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE THIERACHE	19021522800015	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'ONDES	19311241400019	Former et organiser l'évaluation
LEGTA FRANCOIS PETRARQUE	19840110100011	Former et organiser l'évaluation
LEGTA GEORGES DESCLAUDE - SAINTES	19170087100012	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA DE MONTAUBAN	19820559300017	Former et organiser l'évaluation
LPA DE SAINT-AUBIN DU CORMIER	19350940300013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE AGRICOLE JEAN-MARIE BOULOUX	19860820000012	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp14853-agroequipement-conduite-et-maintenance-des-materiels/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme assure la conduite des machines agricoles et de leurs équipements et en réalise l'entretien et la maintenance périodique.

Il est également appelé à participer au choix du matériel et à en assurer la préparation et les réglages.

Il peut intervenir en atelier ou chez le client. Il peut également être amené à vendre du matériel neuf ou d'occasion, à le mettre en service et à initier le client à sa conduite et à son entretien.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'utilisation d'agroéquipements

Capacités professionnelles

C 3 : Élaborer un projet professionnel dans le secteur de l'agroéquipement

C 4 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise du secteur de l'agroéquipement

C 5 : Communiquer dans une situation professionnelle

C 6 : Situer une intervention culturale dans son contexte agronomique et professionnel

C 7 : Élaborer un diagnostic de fonctionnement des matériels couramment utilisés dans l'entreprise

C 8 : Effectuer le suivi technico-économique d'un chantier ou d'un atelier

C 9 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés

C 10 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipements

C 11 et C12 : UCARE (unité capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi)

Blocs de compétences

RNCP14853BC01 — UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication

RNCP14853BC02 — UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'utilisation d'agroéquipements

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Identifier l'impact de l'utilisation des agroéquipements sur l'environnement
- Caractériser les liens entre les secteurs agricole, forestier, rural et la société

RNCP14853BC03 — UCP3 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur de l'agroéquipement

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables

donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Présenter un projet d'emploi
- Se situer dans un cadre social et réglementaire

RNCP14853BC04 — UCP4 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise du secteur de l'agroéquipement

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Présenter l'entreprise dans son environnement
- Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise

RNCP14853BC05 — UCP5 : Communiquer dans une situation professionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers
- Rendre compte de son activité

RNCP14853BC06 — UCP6 : Situer une intervention culturelle dans son contexte agronomique et professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Situer une intervention dans l'itinéraire cultural
- Justifier une intervention dans la chaîne de mécanisation
- Situer l'activité de production dans son environnement professionnel et réglementaire

RNCP14853BC07 — UCP7 : Elaborer un diagnostic de fonctionnement des matériels couramment utilisés dans l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Caractériser les éléments constitutifs et le fonctionnement des matériels, équipements et outils
- Diagnostiquer une panne

RNCP14853BC08 — UCP8 : Effectuer le suivi technicoéconomique d'un chantier ou d'un atelier

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Réaliser le suivi des stocks de matériels, de pièces et des temps de travaux
- Comparer les coûts d'utilisation des différents matériels
- Interpréter les résultats techniques et économiques d'un chantier

RNCP14853BC09 — UCP9 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Organiser un chantier de travaux mécanisés
- Conduire le matériel sur route et en situation de travail
- Appliquer des produits phytopharmaceutiques
- Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

RNCP14853BC10 — UCP10 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipements

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Elaborer un plan de gestion du matériel
- Assurer l'entretien courant jusqu'à la maintenance corrective du matériel
- Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation

RNCP14853BC11 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP14853BC12 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité sur une exploitation agricole, une ETARF (entreprise de travaux agricoles, ruraux et forestiers), une CUMA (coopérative d'utilisateurs de machines agricoles) ou chez un concessionnaire/réparateur de machines agricoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur d'engins agricoles, mécanicien agricole, gestionnaire d'équipement, agent SAV, installateur-démonstrateur, responsable d'atelier de maintenance.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 889 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 161
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	65 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement :

- de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 399 €
Selon la branche	7 759 € – 9 680 €
Prise en charge	Branches concernées
8 399 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 320 €	CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
9 680 €	CPNE de l'agriculture

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1928

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37024

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14853/>